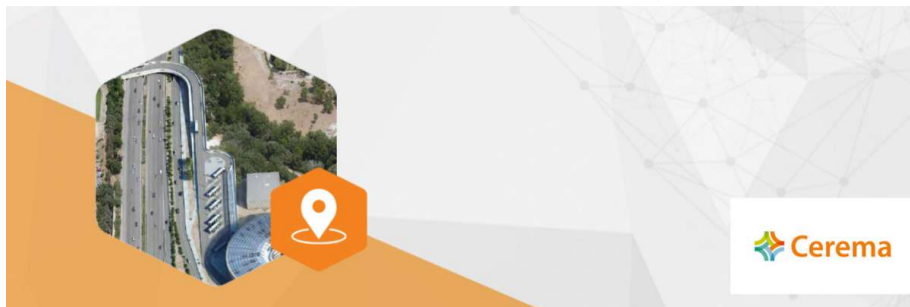


PROJET RÉFÉRENT

AMO pour construction d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A8 permettant le passage de bus



CONTACT

✉ relation-clients-paca@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

■ Ouvrages d'art

OBJET DE L'OPÉRATION

Afin de réduire le trafic dans le centre ville d'Aix-en-Provence, la communauté du pays d'Aix (CPA) prévoit l'aménagement d'un parc relais de 900 places adossé à une nouvelle gare routière. Ce pôle d'échange est situé de l'autre côté de l'autoroute A8 qui ceinture la ville au sud et nécessite la construction d'un ouvrage de franchissement afin de permettre aux bus assurant la liaison de rejoindre le centre ville.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

La CPA a lancé un concours de maîtrise d'œuvre pour les études de conception et de réalisation de l'ensemble de ces aménagements. Un bureau d'études a été retenu pour la conception technique et en particulier celle de l'ouvrage de franchissement. L'environnement très contraignant du site de l'ouvrage a conduit le bureau d'études à proposer une structure atypique qui pose des difficultés de conception et de réalisation. Face à ces difficultés et aux enjeux liés à la réalisation d'un ouvrage au dessus d'une autoroute, la CPA a souhaité s'entourer d'une équipe en capacité de l'assister techniquement dans son rôle de maître d'ouvrage.

LA RÉPONSE DU CEREMA

La Direction territoriale Méditerranée du Cerema a proposé d'assister la CPA maître d'ouvrage dans le suivi des études ainsi que dans la réalisation des travaux. En phase de conception, la mission du Cerema a été de réaliser un contrôle des études produites par le maître d'œuvre, de s'assurer du respect du programme et de proposer toutes les modifications nécessaires pour les rendre compatibles avec les règlements et règles de l'art en vigueur, avant approbation par le maître d'ouvrage.

En phase travaux, il s'agit de vérifier et de s'assurer de l'efficacité et de la qualité du suivi de travaux. Ces missions sont accompagnées d'interventions d'expertise et de conseils.

Dans un contexte d'évolutions du corpus technique réglementaire qui rendent les opérations plus complexes et qui accroissent les responsabilités techniques des maîtres d'ouvrage, ces missions d'assistance sont appelées à se développer. Le domaine «ouvrage d'art» du Cerema s'est structuré pour y répondre.

LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES

Communauté du pays d'Aix (13)
402 000 habitants

Artelia (maître d'œuvre)
Escota (gestionnaire de la voie franchie)

LE CALENDRIER

mi-2012 à début 2014 Travaux fin 2014 à mi-2016

PILOTE DU PROJET

Direction territoriale Méditerranée
Département conception et exploitation durables des infrastructures
Division ouvrages d'art